

Projet de réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 253 de l'Assemblée sur une politique européenne d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire (Londres, 29 octobre 1974)

Légende: Le 29 octobre 1974, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique un projet de réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 253 de l'Assemblée sur une politique européenne d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le document présente la proposition française originale et une série d'amendements britanniques, dont tous sont retenus pour la réponse définitive à la recommandation (C (74) 195). Les deux délégations soulignent le fait que le garant d'une indépendance de l'Europe dans le domaine nucléaire n'est pas constitué principalement par les réacteurs, mais surtout par l'approvisionnement en uranium et, comme le soulignent les Britanniques, par les moyens d'enrichir ce dernier.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Recommandation No 253 sur une politique européenne d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Londres: 29.10.1974. WPM (74) 27/1. Exemplaire No 49. 5 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1973, 01/05/1973-30/12/1974. File 202.415.30. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_253_de_l_assemblee_sur_une_politique_europeenne_d_utilisation_pacifique_de_l_energie_nucleaire_londres_29_octobre_1974-fr-f6851a97-01d4-43a0-8e1f-5fe56b50a43f.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. CONFIDENTIEL

Original français/anglais

WPM (74) 27/1

Exemplaire No ...⁴⁵

29 octobre 1974

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 253
sur une politique européenne d'utilisation
pacifique de l'énergie nucléaire
(Doc. C (74) 101)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse à la Recommandation No 253 où figurent, entre crochets, les amendements que la délégation britannique propose de faire à la version originale française.

Ce projet sera examiné par le groupe de travail à sa prochaine réunion, le 8 novembre 1974.

11

9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. CONFIDENTIEL

U.E.O. CONFIDENTIEL

WEM (74) 27/1

Projet de réponse à la recommandation No 253

Si la solution des problèmes énergétiques est, depuis la fin de la seconde Guerre mondiale notamment, un souci permanent pour l'Europe, elle est devenue aujourd'hui un véritable défi dont dépend dans une large mesure l'avenir économique de notre continent.

Pourtant l'Europe ne manque pas d'atouts ni même d'espairs dans ce domaine. Ceux-ci reposent présentement, entre autres choses, sur les récentes découvertes de pétrole et de gaz naturel en Mer du Nord et sur l'apport, à relativement court terme, de l'énergie nucléaire.⁽¹⁾ ou les perspectives, à relativement court terme, de programmes considérablement renforcés de production d'énergie nucléaire.⁽²⁾

Or, si la coopération entre pays européens reste à mettre en place en ce qui concerne le pétrole et le gaz, elle connaît déjà des réalisations non négligeables - encore qu'imparfaites et certainement susceptibles d'améliorations - dans le domaine nucléaire, en particulier dans celui de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

.../...

(1) Version originale française.

(2) Version proposée par la délégation britannique.

U.E.O. CONFIDENTIEL

C'est ainsi que de nombreux efforts ont été faits, au cours des dernières années, pour promouvoir sinon une politique nucléaire industrielle commune, du moins une certaine concertation des politiques nationales. Les efforts de concertation se manifestent notamment à l'occasion des contacts réguliers qui existent désormais au niveau des responsables européens tant politiques qu'industriels ainsi qu'entre les agences nationales de l'énergie nucléaire et au sein des instances de coopération européenne que sont la Société Européenne Nucléaire ou l'Agence de l'O.C.D.E. pour l'Energie Nucléaire.⁽¹⁾

Cette concertation s'est d'ailleurs traduite dans les faits par un certain nombre d'actions conjointes, réalisées dans des domaines limités, certes, mais dont l'importance est loin d'être négligeable et qui permettent d'envisager l'avenir de façon encourageante, telles que les centrales nucléaires communes (franco-belge), UNIREP, EURODIF, la mise en oeuvre du procédé de l'ultracentrifugation par la "Troïka" d'l⁽²⁾ URENCO, l'Institut Laue-Langevin de Grenoble pour la construction et l'exploitation d'un réacteur à haut-flux, l'accord EDF-RWE-EWEL pour le réacteur Super-Phénix, les accords franco-italiens sur les réacteurs à neutrons rapides, l'UNIPEDE, le programme
.../...

(1) Les délégations italienne et britannique souhaitent qu'il soit également fait référence à l'EURATOM, mentionné dans la réponse du Conseil à la Recommandation No 235.

(2) La délégation britannique demande la suppression de ces mots.

U.E.O. CONFIDENTIEL

WPM (74) 27/1

européen de fusion à Culham, le programme Bénélux pour la mise au point d'un réacteur rapide, le programme HTR DRAGON à Winfrith⁽¹⁾, la participation d'intérêts français, allemands, italiens et espagnols à l'exploitation de mines d'uranium au Niger, etc.

Sans doute peut-il apparaître comme souhaitable de favoriser plus activement encore des actions de ce genre. Il ne faut cependant pas oublier qu'en l'état actuel des choses, cette démarche, qui peut paraître à certains comme encore trop limitée et trop prudente, correspond à une approche pragmatique et réaliste de la situation qui seule a permis d'enregistrer les succès mentionnés plus haut. Il est probable, en effet, que la fixation d'objectifs trop ambitieux, impliquant des procédures autoritaires et moins respectueuses des intérêts de chaque pays /ou de chaque industrie⁽²⁾, ait conduit à des blocages sinon à l'échec des tentatives de coopération dans ce domaine.

L'expérience des dernières années montre à cet égard que ce sont essentiellement des préoccupations /d'environnement ou⁽²⁾ d'ordre économique et industriel qui ont prévalu au moment du choix par chaque pays d'un type de réacteur et qu'il ne faut pas surestimer l'avis que peuvent /se⁽²⁾ fournir les agences nationales de l'énergie nucléaire.

.../...

(1) La délégation britannique suggère d'ajouter ces autres exemples.

(2) La délégation britannique propose d'ajouter ces mots.

U.E.O. CONFIDENTIEL

Enfin, sans nier la valeur des décisions politiques en la matière, il semble toutefois que la conclusion d'accords politiques soit une condition nécessaire, mais qu'elle ne soit nullement suffisante si n'existe pas au préalable chez les industriels la volonté de coopérer.

Enfin, sans contester le rôle essentiel des réacteurs dans la chaîne de l'énergie nucléaire, le garant d'une certaine indépendance de l'Europe dans le domaine nucléaire n'est pas principalement constitué par les réacteurs mais par l'approvisionnement en uranium ^{et} par les moyens d'enrichir ce dernier⁽¹⁾. Les réacteurs ne représentent, en effet, que la technologie du savoir-faire. Cette technologie, une fois détenue, que ce soit par un développement européen ou par le biais des licences, demeure un acquis. En revanche, si l'on ne dispose pas d'un approvisionnement assuré en uranium, l'on est et l'on sera dépendant dans le domaine de l'énergie nucléaire même si l'on dispose d'une technique originale de réacteurs.

(1) La délégation britannique propose d'ajouter ces mots.